

Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Reçu en préfecture le 02/05/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 032-213201601-20220414-DEL202204010QUI-DE



# **NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE**

# **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Conseil municipal du 14 avril 2022

## PREAMBULE

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

### CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### **Le Compte Administratif et le Compte de Gestion**

##### 1. Le Compte Administratif

Le Compte Administratif de l'année N retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice N-1. Il est obligatoire et peut être consulté sur simple demande au guichet unique de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget (Budget primitif + Décisions Budgétaires Modificatives) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente donc les résultats comptables de l'exercice et doit être soumis par le Maire au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par vote, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif. La délibération d'affectation prise par le Conseil Municipal est produite à l'appui de cette décision. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif.

##### 2. Le Compte de Gestion

Le Compte de Gestion est établi par le receveur municipal, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Le Compte de Gestion de l'année N doit être transmis au Conseil Municipal au plus tard le 1er juin de l'année N+1.

Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire.

Il doit concorder avec le Compte Administratif.

## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### Les grands principes budgétaires qui régissent le Compte Administratif

Comme le Budget Primitif, le Compte Administratif est régi par les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité et d'équilibre.

### Déroulement de la séance au cours de laquelle le Compte Administratif est présenté

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du Compte Administratif qu'il soumet au vote.

Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre Compte Administratif.

L'article L 1612-12 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Compte Administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Cette disposition vise à éviter tout blocage dans le cas d'un partage des voix au sein du Conseil Municipal en raison de l'absence du Maire lors du vote du Compte Administratif.

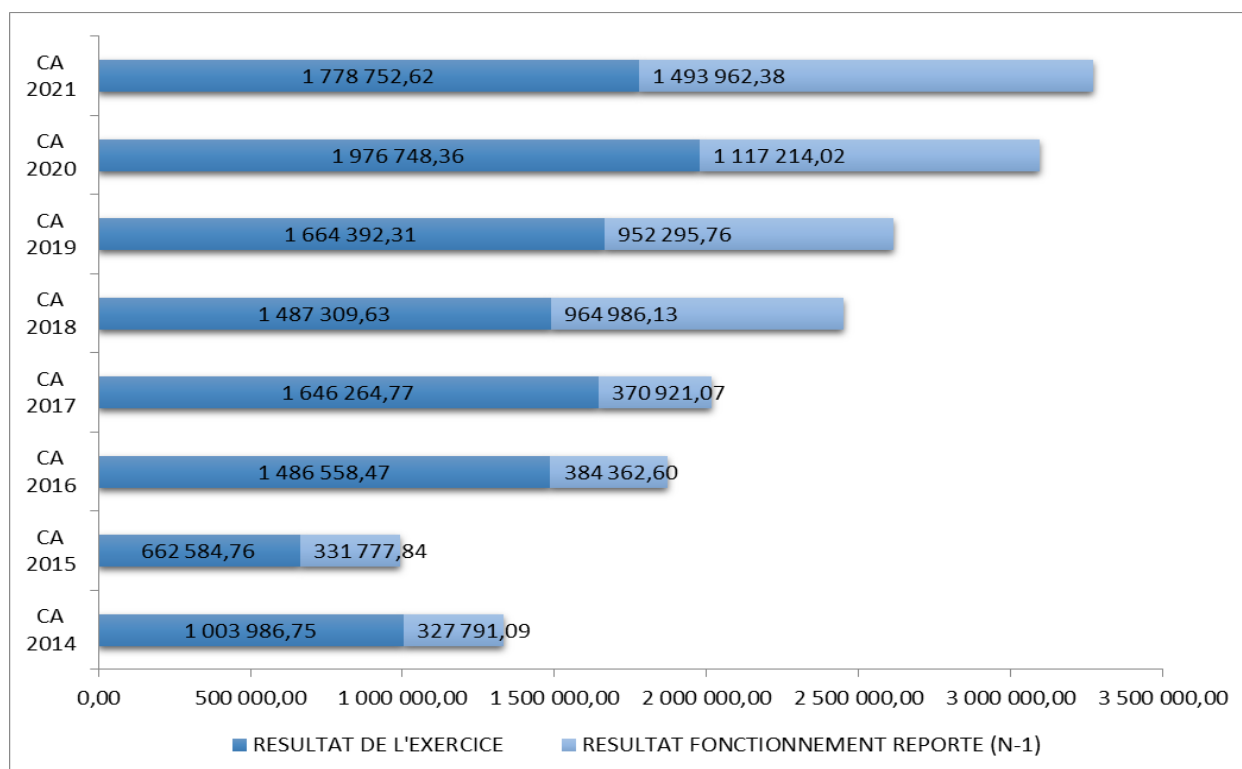
Le Compte Administratif doit impérativement être transmis au plus tard le 15 juillet au représentant de l'Etat (contrôle de la légalité) avec :

- La délibération en constatant l'adoption,
- Le compte de gestion,
- L'état des restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes),
- La délibération d'affectation du résultat.

## I – LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

<b>RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>			
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (BP+DM+RAR)	12 137 181,06	6 555 835,06	18 693 016,12
Titres de recettes émis en 2021	10 925 311,50	3 813 696,48	14 739 007,98
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (BP+DM+RAR)	12 137 181,06	6 555 835,06	18 693 016,12
Mandats émis en 2021	9 146 558,88	4 217 757,23	13 364 316,11
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>			
Excédent	1 778 752,62		1 374 691,87
Déficit		404 060,75	
<b>RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2020</b>			
Excédent	1 493 962,38	208 517,05	1 702 479,43
Déficit			
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021</b>			
Excédent	3 272 715,00		3 077 171,30
Déficit		195 543,70	

Evolution du résultat de fonctionnement :

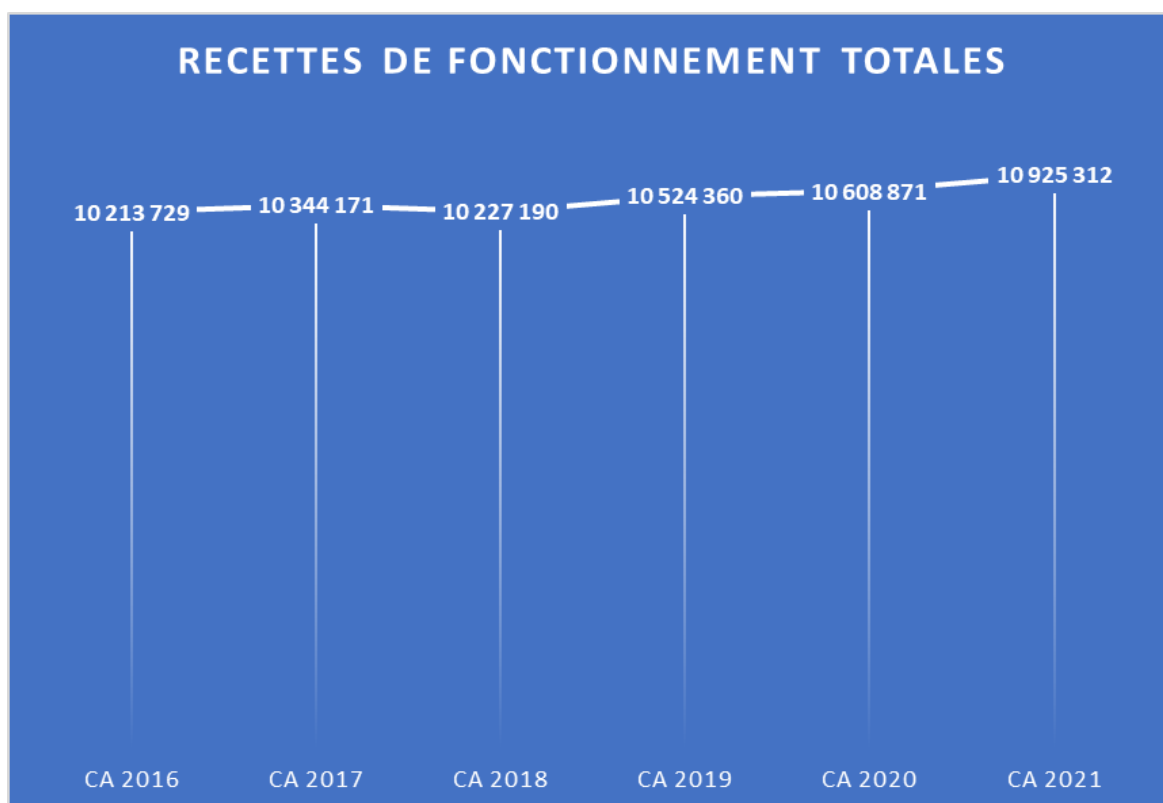


## II – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau et les graphiques ci-dessous permettent d'analyser au plus près l'évolution des recettes de fonctionnement sur la période 2016-2021 :

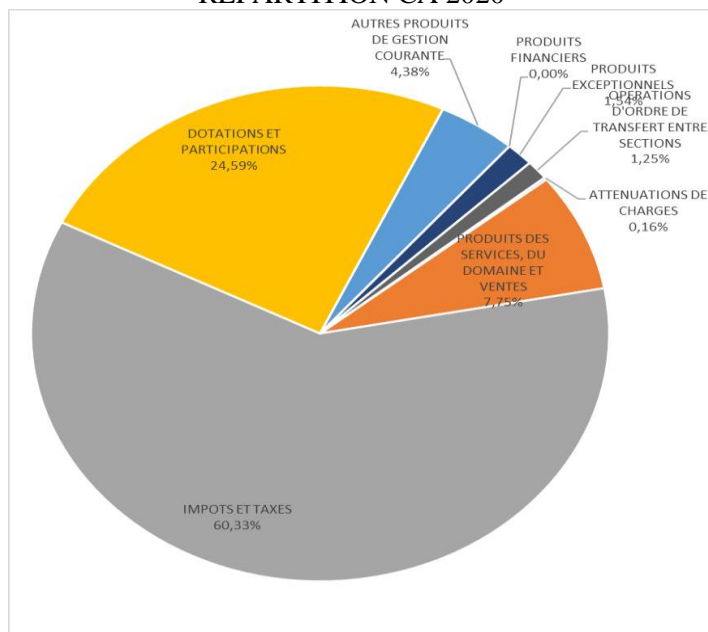
Compte	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	TAUX EVOLUTION 2021/ 2020	TAUX EVOLUTION 2021/ 2015
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	149 183	90 508	29 668	44 845	17 139	86 100	402,35%	-42,29%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	881 680	835 101	996 835	1 014 996	821 706	820 508	-0,15%	-6,94%
73	IMPOTS ET TAXES	5 610 351	6 048 543	6 100 611	6 287 041	6 400 126	6 482 916	1,29%	15,55%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 731 858	2 583 678	2 419 753	2 459 049	2 608 630	2 855 416	9,46%	4,52%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	491 176	461 328	489 724	514 833	464 909	482 457	3,77%	-1,78%
76	PRODUITS FINANCIERS	36	40	50	50	50	42	-16,67%	16,81%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	249 396	95 948	42 303	32 751	163 868	27 314	-83,33%	-89,05%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				50 000				
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES</b>	<b>10 113 680</b>	<b>10 115 146</b>	<b>10 078 944</b>	<b>10 403 565</b>	<b>10 476 429</b>	<b>10 754 753</b>	<b>2,66%</b>	<b>6,34%</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	100 050	229 026	148 246	120 795	132 442	170 559	28,78%	70,47%
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES</b>	<b>10 213 729</b>	<b>10 344 171</b>	<b>10 227 190</b>	<b>10 524 360</b>	<b>10 608 871</b>	<b>10 925 312</b>	<b>2,98%</b>	<b>6,97%</b>
	évolution des recettes de fonctionnement		1,28%	-1,13%	2,91%	0,80%	2,98%		
	évolution moyenne des recettes de fonctionnement				1,37%				

Les recettes de fonctionnement progressent de 2,98 % entre 2021 et 2020 et de 6,97 % sur la période 2016-2021.

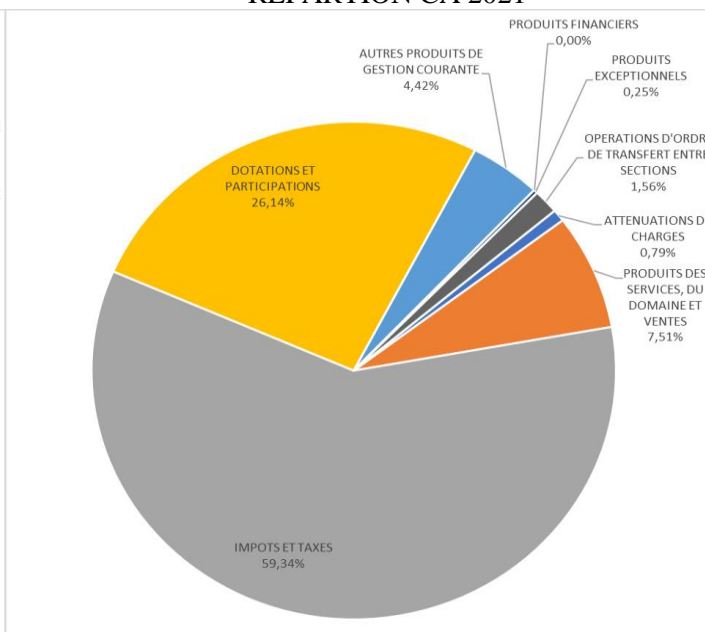


## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### REPARTITION CA 2020



### REPARTITION CA 2021



## 2.1 - LES IMPOTS ET TAXES

Compte	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	TAUX EVOLUTION 2021/ 2020	TAUX EVOLUTION 2021/ 2015
7311	Taxes foncières et d'habitation	4 417 186	4 728 756	4 711 101	4 930 425	5 057 683	5 024 794	-0,65%	13,76%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés			4 911					
7322	Dotation de solidarité communautaire	512 287	512 287	512 287	512 287	512 287	512 287	0,00%	0,00%
73223	Fonds péréq recettes fiscales com & interco	70 155	67 539	70 306	70 305	106 156	81 870	-22,88%	16,70%
7336	Droits de place	43 725	44 232	45 460	45 014	5 070	38 551	660,37%	-11,83%
7343	Taxes sur les pylônes électriques		27 816	28 416	29 136	30 516	31 212	2,28%	
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	204 554	219 591	219 223	222 809	215 505	226 212	4,97%	10,59%
7362	Taxes de séjour		6 926	22 946	6 474				
7368	Taxe locale sur publicité extérieure	3 559	3 578						-100,00%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	344 127	422 731	400 126	464 642	458 765	567 990	23,81%	65,05%
7388	Autres taxes diverses	14 757	15 087	85 835	5 949	14 144		-100,00%	-100,00%
<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>5 610 351</b>	<b>6 048 543</b>	<b>6 100 611</b>	<b>6 287 041</b>	<b>6 400 126</b>	<b>6 482 916</b>	<b>1,29%</b>	<b>15,55%</b>
	évolution		7,81%	0,86%	3,06%	1,80%	1,29%		
	évolution moyenne				2,96%				

En 2021, le chapitre « impôts et taxes » représente 59,34 % des recettes totales de fonctionnement contre 60,33 % en 2020. Ces recettes progressent de 1,29 % entre 2021 et 2020 et de 15,55 % sur la période 2016-2021.

Sous l'effet de la réforme de la fiscalité locale, les produits issus des taxes foncières stagnent (-0,65 %).

La dotation de solidarité communautaire versée par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine est stable à 512.287 €.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est en progression de + 23,81 % soit +109.135 €.

## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### 2.2 - LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Compte	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	TAUX EVOLUTION 2021/ 2020	TAUX EVOLUTION 2021/ 2015
7411	Dotation forfaitaire	660 118	600 534	621 349	637 328	646 524	662 073	2,41%	0,30%
74121	Dotation de solidarité rurale	694 799	831 446	899 513	952 819	1 033 004	1 115 371	7,97%	60,53%
74127	Dotation nationale de péréquation	351 830	368 115	387 808	394 111	409 656	390 977	-4,56%	11,13%
744	FCTVA	0	0	13 594	15 221	12 085	13 252	9,66%	#DIV/0!
74718	autres Etat	63 564	117 733	63 062	9 930	54 193	95 613	76,43%	50,42%
7472	Régions	300	3 000	12 501	20 784	28 533	750	-97,37%	150,00%
7473	Départements					3 000		-100,00%	
74741	Communes membres du GFP	63 213	82 391	83 676	18 464	40 440	38 103	-5,78%	-39,72%
74748	Autres communes	831	26 576	2 449	75 266	40 964	52 797	28,89%	6253,43%
74758	Autres groupements	10 122	21 023	13 786	15 148	18 258	14 918	-18,29%	47,38%
7478	Autres organismes	575 386	221 532	18 960	11 425	18 695	27 575	47,50%	-95,21%
7482	Compensation pour perte de taxe ad. aux droits de mutation	93	315	814	1 557	1 928	323	-83,25%	247,31%
748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la TP	3 314	1 031					#DIV/0!	-100,00%
74832	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	174 480	166 255	143 979	123 217	121 195	124 011	2,32%	-28,93%
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	57 005	42 670	40 240	40 741	41 968	301 745	618,99%	429,33%
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	71 772	96 027	100 862	106 043	113 927		-100,00%	-100,00%
7484	Dotation de recensement				16 286			#DIV/0!	#DIV/0!
748371	Dotations d'équipement des territoires ruraux						747		
7485	Dotation pour les titres sécurisés	5 030	5 030	17 160	20 710	24 260	17 160	-29,27%	241,15%
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>2 731 858</b>	<b>2 583 678</b>	<b>2 419 753</b>	<b>2 459 049</b>	<b>2 608 630</b>	<b>2 855 416</b>	<b>9,46%</b>	<b>4,52%</b>
	évolution		-5,42%	-6,34%	1,62%	6,08%	9,46%		
	évolution moyenne				1,08%				

En 2021, le chapitre « dotations et participations » représente 26,14 % des recettes totales de fonctionnement contre 24,59 % en 2020. Ces recettes progressent de 9,46 % entre 2021 et 2020 et de 4,52 % sur la période 2016-2021.

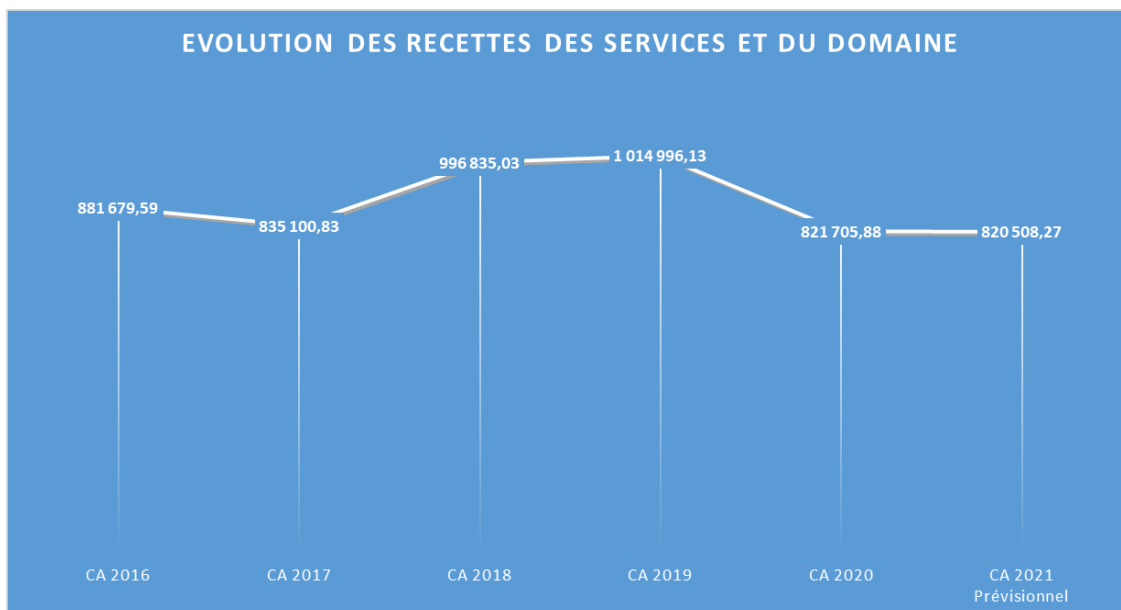
La Dotation Global de Fonction progresse de 79.237 € notamment grâce à l'effet population pour la Dotation Forfaitaire et à la hausse de l'enveloppe nationale pour le Dotation de Solidarité Rurale. Il faut également noter la participation de l'état d'un montant de 90.000 € pour la scolarisation obligatoire des enfants à 3 ans.

Enfin, la hausse des compensations aux titres des exonérations des taxes foncières correspondant au transfert de la part départementale de la TF.

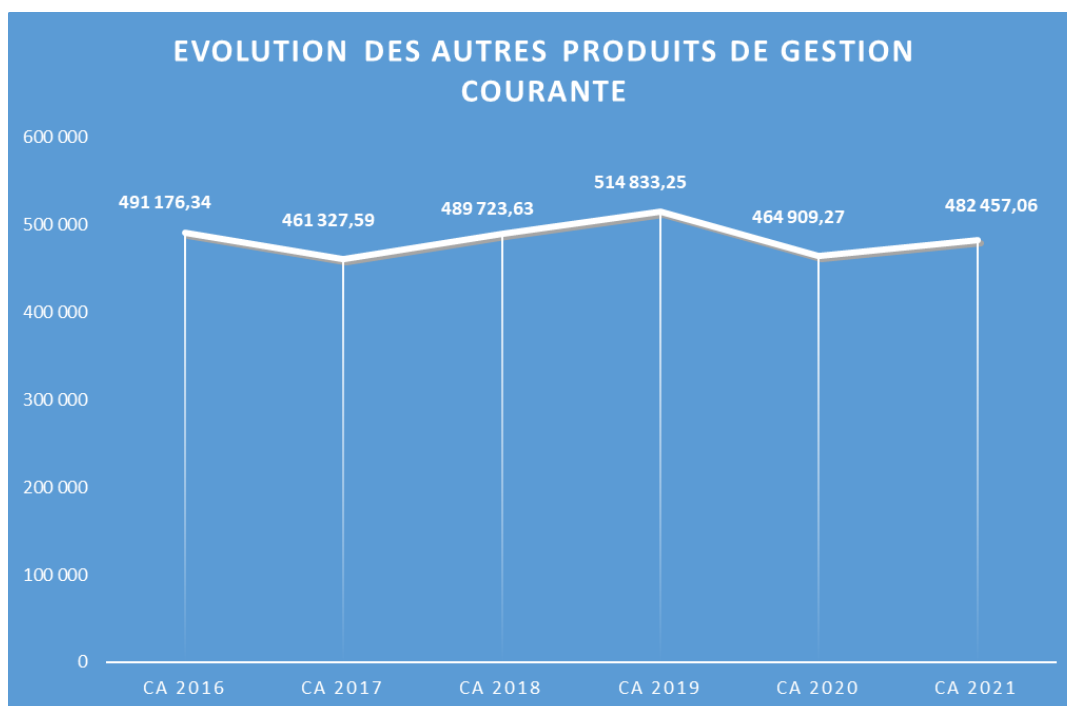
### 2.3 - LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

En 2021, le chapitre « produits des services et du domaine » représente 7,51 % des recettes totales de fonctionnement contre 7,75 % en 2020. Ces recettes baissent de manière significative, - 19,04 % entre 2019 et 2020 mais sont tout de même en augmentation de 6,97 % entre 2016 et 2021. La crise de la covid-19 a fortement impacté ces recettes et notamment les recettes issues la restauration scolaire qui peinent à retrouver leur niveau d'avant crise.

## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021



### 2.4 - LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE



En 2021, le chapitre « autres charges de gestion courante » représente 4,42 % des recettes totales de fonctionnement contre 4,38 % en 2020. Ces recettes augmentent de 3,77 % entre 2021 et 2020, mais sont en baisse de 1,78 % entre 2016 et 2021. La crise de la covid-19 a impacté ces recettes et notamment les recettes issues de la location des gîtes et la part salariale des tickets restaurants.



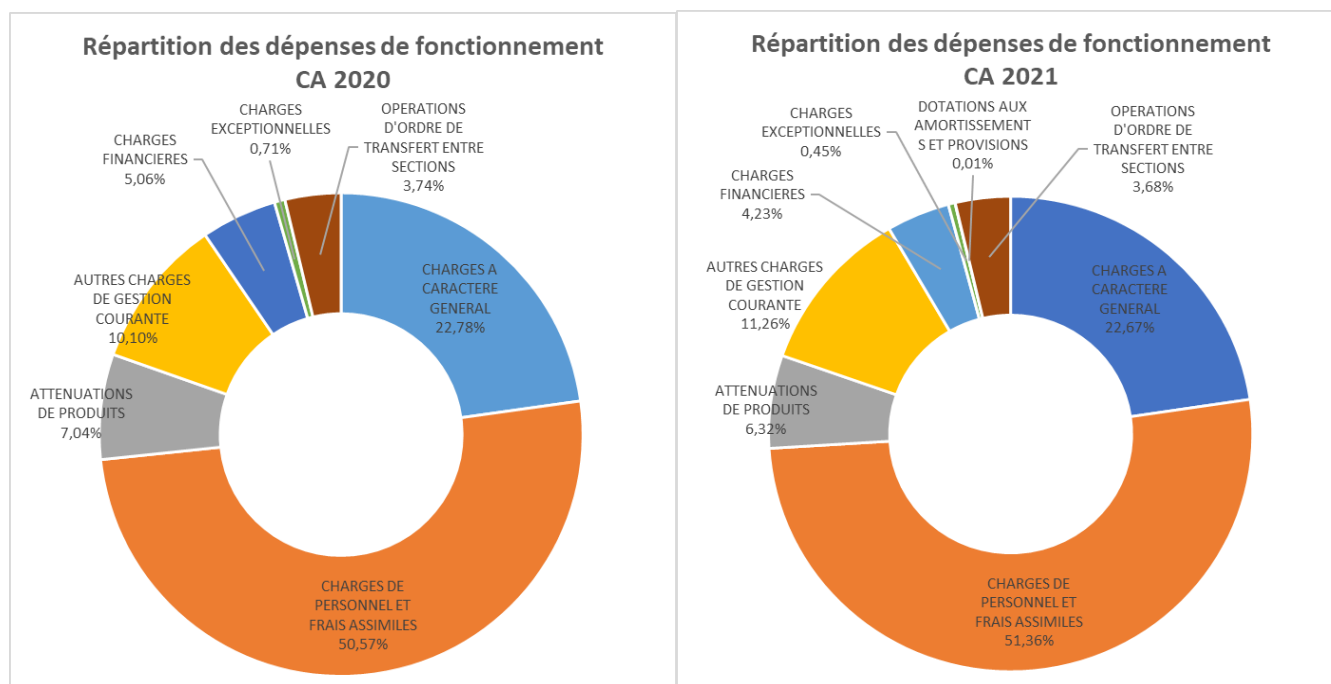
## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### III - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement permettent d'assurer le fonctionnement des services, d'entretenir le patrimoine communal ou encore d'honorer les engagements contractés par la ville (marchés, contrats, baux...). Le tableau ci-dessous retrace les principaux postes de dépenses de fonctionnement, et leur évolution sur la période 2016 à 2021 :

Compte	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	TAUX EVOLUTION 2021/ 2020	TAUX EVOLUTION 2021/ 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 082 802	2 237 806	2 200 067	2 215 879	1 965 972	2 073 632	5,48%	-0,44%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 487 239	4 102 403	4 172 811	4 397 139	4 365 260	4 697 864	7,62%	4,69%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	126 130	523 593	522 728	512 411	607 552	578 022	-4,86%	358,27%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	903 241	855 937	937 713	918 956	871 963	1 030 303	18,16%	14,07%
66	CHARGES FINANCIERES	623 867	583 731	533 777	442 854	437 168	387 073	-11,46%	-37,96%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 031	24 538	21 294	8 718	61 167	41 537	-32,09%	159,11%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		50 000				1 304		
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES</b>	<b>8 239 309</b>	<b>8 378 008</b>	<b>8 388 390</b>	<b>8 495 957</b>	<b>8 309 083</b>	<b>8 809 735</b>	<b>6,03%</b>	<b>6,92%</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	310 452	487 862	319 899	351 490	323 040	336 824	4,27%	8,49%
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES</b>	<b>8 549 761</b>	<b>8 865 869</b>	<b>8 708 289</b>	<b>8 847 447</b>	<b>8 632 123</b>	<b>9 146 559</b>	<b>5,96%</b>	<b>6,98%</b>
	évolution des dépenses de fonctionnement		3,70%	-1,78%	1,60%	-2,43%	5,96%		
	évolution moyenne des dépenses de fonctionnement				1,41%				

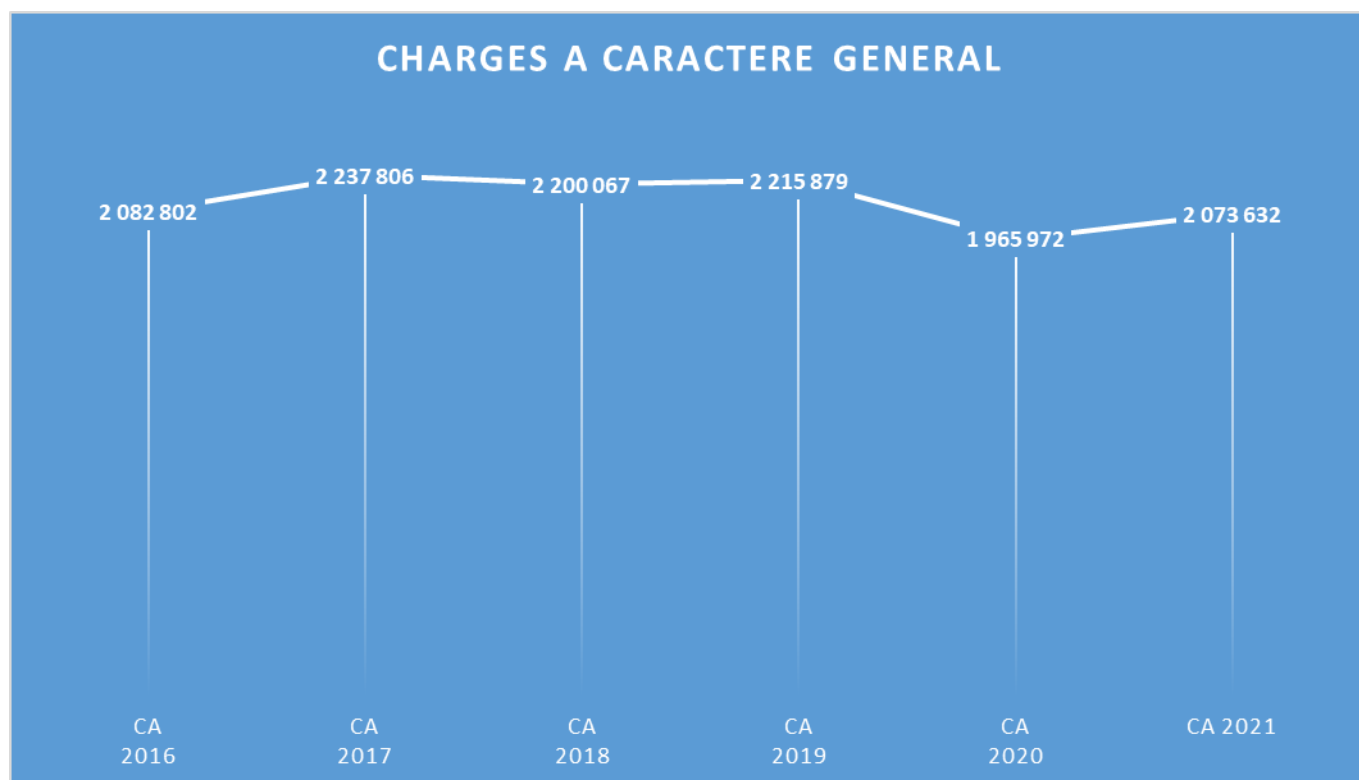
Les dépenses de fonctionnement sont en progression de 5,69 % entre 2021 et 2020, et en progression de 6,98 % entre 2016 et 2021, avec une évolution annuelle de 1,41 %.



## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### 3.1 - LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Elles sont constituées de l'ensemble des dépenses portées au chapitre 011. Il s'agit surtout des dépenses permettant aux services de fonctionner : les achats divers, l'énergie, les combustibles, les carburants, les assurances, les fournitures scolaires, l'entretien du patrimoine routier ou bâti ... etc.



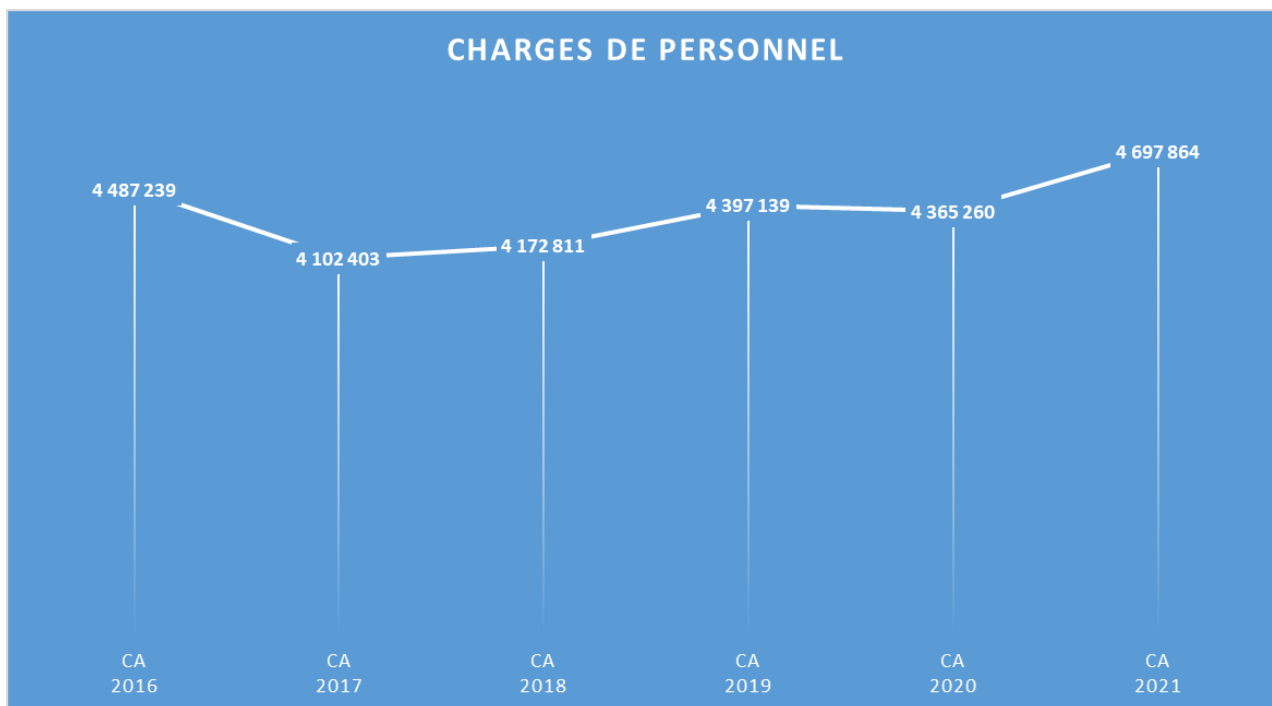
En 2021, le chapitre « charges à caractère général » représente 22,67 % des dépenses totales de fonctionnement contre 22,78 % en 2020. Ces dépenses augmentent de 5,48 % entre 2021 et 2020, et sont en baisse de - 0,44 % entre 2016 et 2021, avec une évolution moyenne annuelle de 0,13 %.

Les principales évolutions des dépenses de ce chapitre sont présentées ci-dessous :

Compte	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	différence	explication
611	Contrats de prestations de services	338 496	325 209	355 566	358 779	269 123	362 115	92 992	retour à la normale après covid
60632	Fournitures de petit équipement	212 407	206 425	199 121	233 510	254 322	278 478	24 156	travaux en régie
6288	Autres services extérieurs	72 954	79 344	90 309	51 961	50 566	71 055	20 489	vérifications périodiques
60622	Carburants	41 554	50 018	48 837	48 311	29 508	46 922	17 414	retour à la normale après covid
615232	Réseaux	19 319	13 979	12 679	4 453	6 351	21 389	15 037	aménagement colonnes enterrées
617	Etudes et recherches	3 733	11 640	4 933	28 968	4 680	19 030	14 350	Etudes cantine et voirie
6132	Locations immobilières	283 638	286 228	285 147	289 458	292 650	304 968	12 319	Loyer archives
6184	Versements à des organismes de forma	7 614	5 851	9 781	3 117	14 671	25 946	11 276	Développement de la formation
6068	Autres matières et fournitures					16 461	1 414	-15 047	Masques en 2020
60631	Fournitures d'entretien	12 333	12 763	16 791	18 755	24 745	9 669	-15 077	Covid
62876	Au GFP de rattachement	31 879	147 030	146 839	67 280	85 212	68 218	-16 994	Service ADS
615221	Bâtiments publics	50 159	55 441	38 193	28 069	51 575	26 430	-25 145	Travaux C Augé important en 2020
60612	Energie - Electricité	246 287	286 650	246 688	274 933	239 556	211 676	-27 880	moins consommation
61524	Bois et forêts	20 931	8 298	6 572	16 784	41 334	11 684	-29 651	entretien parcelle moins importante

### 3.2 - LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement des communes. En 2021, elles représentent 51,36 % des dépenses totales de fonctionnement contre 50,57 % en 2020. Elles sont en hausse de + 7,62 % par rapport à 2020, et de 4,69 % entre 2016 et 2021, avec une moyenne annuelle de + 1,08 %.



Pour rappel, la baisse de 2016 est consécutive au transfert de compétence jeunesse qui a entraîné le départ de 30 agents titulaires ou stagiaires et de 25 agents contractuels. En termes, de masse salariale, le transfert de la compétence jeunesse représente une charge transférée d'environ 512 k€ en demi-année soit en année pleine près d'1,025 k€.

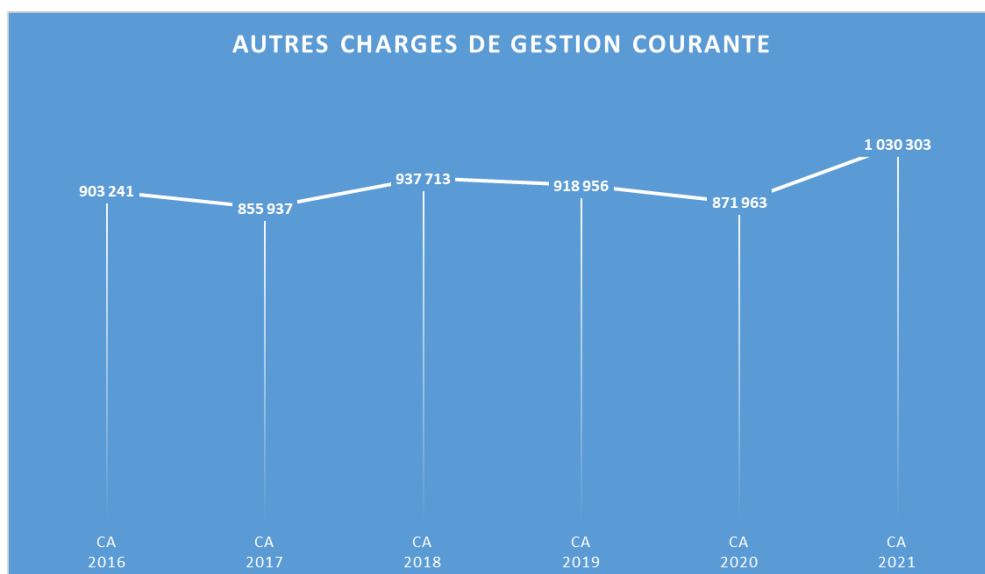
### 3.3 - LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Sont regroupées dans ce chapitre, les indemnités versées aux élus de la collectivité, les contributions dues aux structures intercommunales, les participations versées au CCAS et les subventions aux organismes de droit privé tels que les associations. Les charges de gestion courantes constituent une catégorie de dépenses importante.

En 2021, le chapitre « autres charges de gestion courante » représente 11,26 % des dépenses totales de fonctionnement contre 10,10 % en 2020. Ces dépenses sont en hausse de + 18,16 % entre 2021 et 2020, et de 14,07 % entre 2016 et 2021.

Jusqu'en 2020, la participation de la commune aux frais de transports scolaires intra-muros versée à la région était comptabilisée sur la nature 6247 - Transports collectifs. A partir de 2021, cette participation a été comptabilisée au chapitre 65, article 6558. Par ailleurs en 2021, nous avons réglés les sommes dues au titre des années 2019 et 2020.

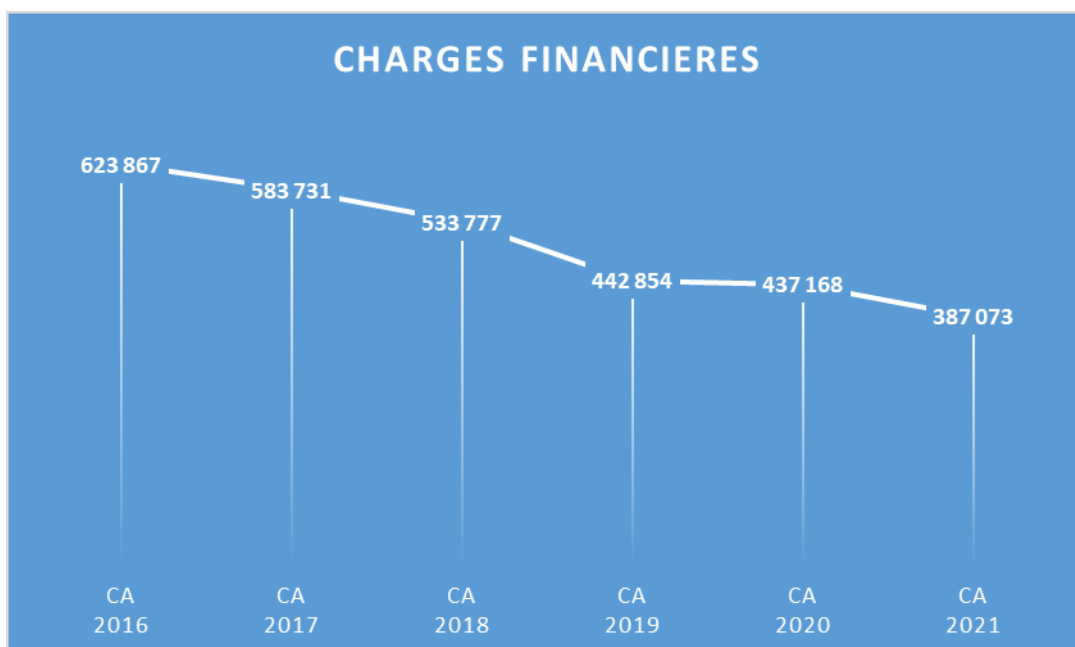
## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021



### 3.4 – LES CHARGES FINANCIERES

Lorsque l'on contracte des emprunts, vient ensuite une phase de remboursement du capital de la dette et de paiement des intérêts. Le remboursement du capital s'enregistre en section d'investissement et le règlement des intérêts en section de fonctionnement. Les intérêts de la dette ont évolué comme ci-dessous :

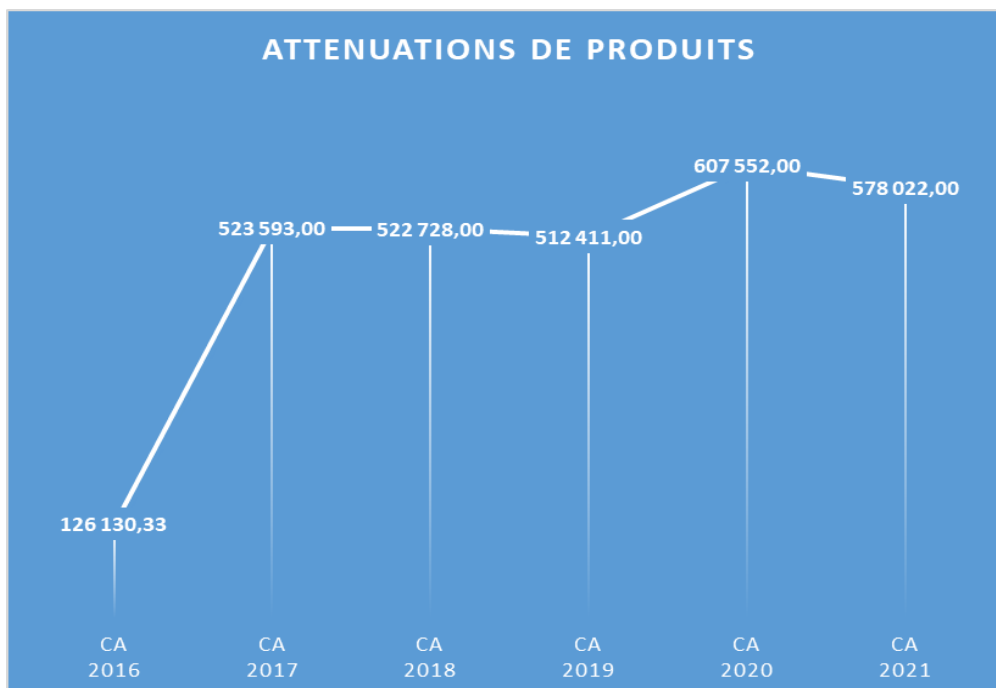
En 2021, le chapitre « charges financières » représente 4,23 % des dépenses totales de fonctionnement contre 5,06 % en 2020. Ces dépenses sont en baisse de - 11,46 % entre 2021 et 2020 et en baisse de - 37,96 % entre 2016 et 2021.



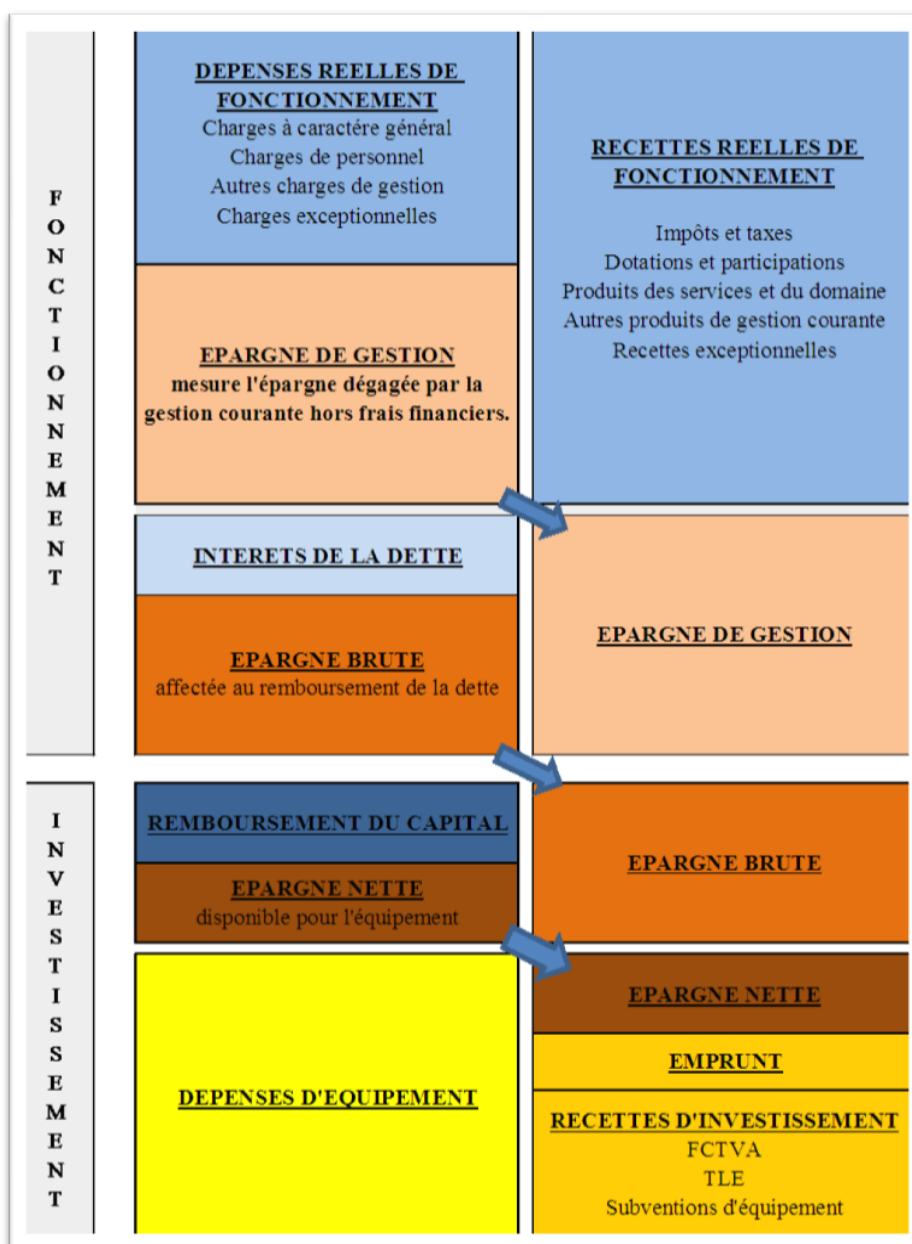
## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### 3.5 - LES ATTENUATIONS DE PRODUITS

L'évolution de ce poste est due à la comptabilisation à compter de 2016, de la contribution de la Ville de l'Isle Jourdain à l'Attribution de Compensation (AC).



## IV - L'AUTOFINANCEMENT



L'épargne de gestion : elle caractérise l'évolution des dépenses et recettes courantes de la ville (hors éléments financiers et exceptionnels). La maîtrise de ce solde est un élément fondamental pour pérenniser la bonne situation financière de la commune.

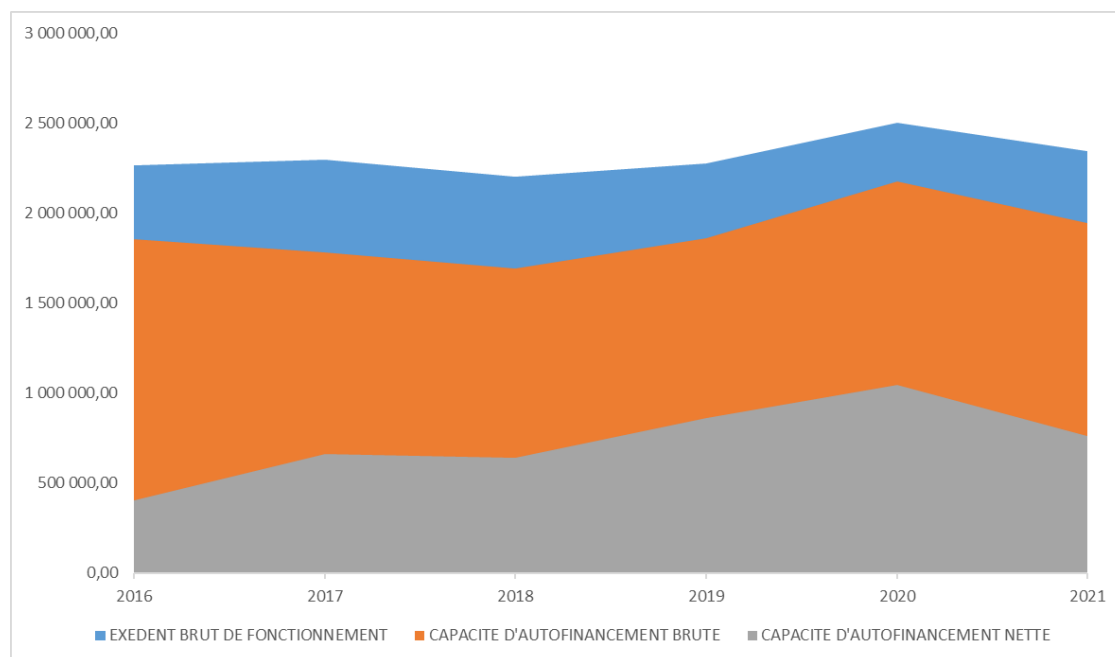
L'épargne brute mesure ce qu'il reste de la section de fonctionnement après le paiement des intérêts de la dette. L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) permet à une collectivité locale de : faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou une partie de l'investissement. L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux, il permet :

- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette est calculée après prise en compte du remboursement du capital, elle permet de financer les investissements. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le tableau ci-dessous nous permet de suivre l'évolution de quelques soldes de gestion sur la période 2016-2021 :



En 2021, l'autofinancement dégagé par le fonctionnement est positif pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive.

Cette amélioration nous conforte dans les choix de gestion réalisés notamment en termes d'optimisation des dépenses et des recettes de fonctionnement, ce qui permet de réaliser un programme d'investissement ambitieux avec un moindre recours à l'emprunt.

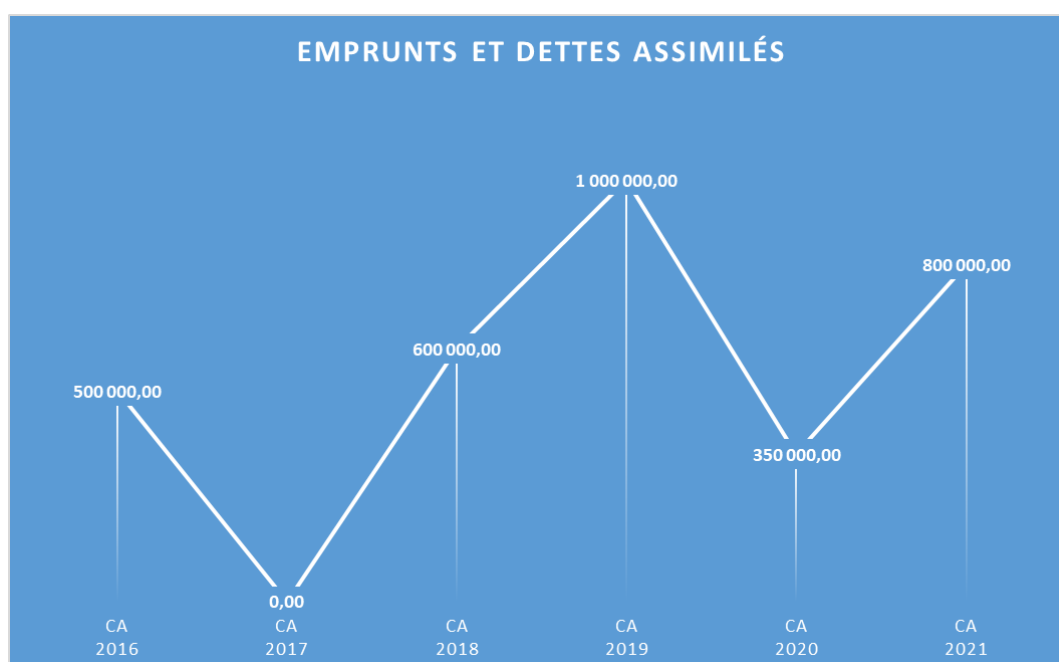
## V - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Il s'agit à présent de procéder à l'étude des dépenses d'équipements réalisées par la commune et aux modalités de leur financement. La section d'investissement comprend essentiellement des opérations en capital, autrement dit, les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine. Cette approche permet de mesurer l'importance du recours à l'emprunt comme source de financement.

### 5.1 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

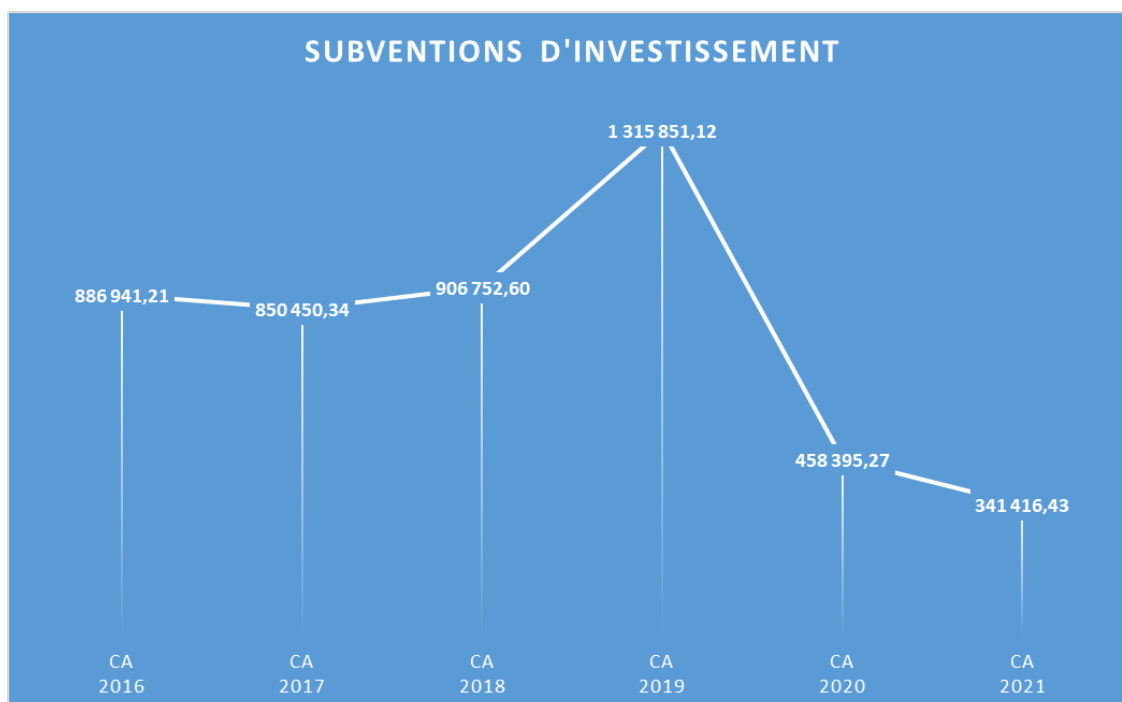
Les recettes réelles de la section d'investissement sont principalement constituées des éléments suivants : le Fonds de Compensation de la TVA, la Taxe d'aménagement, les subventions d'équipements, les emprunts et les excédents de fonctionnement capitalisés. Les recettes d'ordres qui ne donnent pas lieu à des encaissements mais participant à l'autofinancement sont : les amortissements, les provisions et les opérations patrimoniales. L'évolution des recettes d'investissement est retracée ci-dessous :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	TAUX EVOLUTION 2021/ 2020	TAUX EVOLUTION 2021/ 2015
FCTVA	513 741,00	397 815,00	239 466,00	142 397,00	507 086,00	352 075,00	-30,57%	-31,47%
Taxe d'aménagement	579 852,88	437 573,85	403 925,15	294 146,78	319 721,20	350 213,54	9,54%	-39,60%
Excédents de fonctionnement capitalisés	610 000,00	1 500 000,00	1 400 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 600 000,00	6,67%	162,30%
Subventions d'investissement	886 941,21	850 450,34	906 752,60	1 315 851,12	458 395,27	341 416,43	-25,52%	-61,51%
Emprunts et dettes assimilés	500 000,00	0,00	600 000,00	1 000 000,00	350 000,00	800 000,00	128,57%	60,00%
Autres	4 603,77	772,68	910,06				#DIV/0!	-100,00%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES</b>	<b>3 095 138,86</b>	<b>3 186 611,87</b>	<b>3 551 053,81</b>	<b>4 252 394,90</b>	<b>3 135 202,47</b>	<b>3 443 704,97</b>	<b>9,84%</b>	<b>11,26%</b>
évolution		2,96%	11,44%	19,75%	-26,27%	9,84%		
évolution moyenne				3,54%				
Opérations patrimoniales	664 197,79	321 627,09	352 893,93	439 180,96	631 740,52	369 991,51	-41,43%	-44,29%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT TOTALES</b>	<b>3 759 336,65</b>	<b>3 508 238,96</b>	<b>3 903 947,74</b>	<b>4 691 575,86</b>	<b>3 766 942,99</b>	<b>3 813 696,48</b>	<b>1,24%</b>	<b>1,45%</b>
évolution		-6,68%	11,28%	20,18%	-19,71%	1,24%		
évolution moyenne				1,26%				





## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021



### 5.2 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

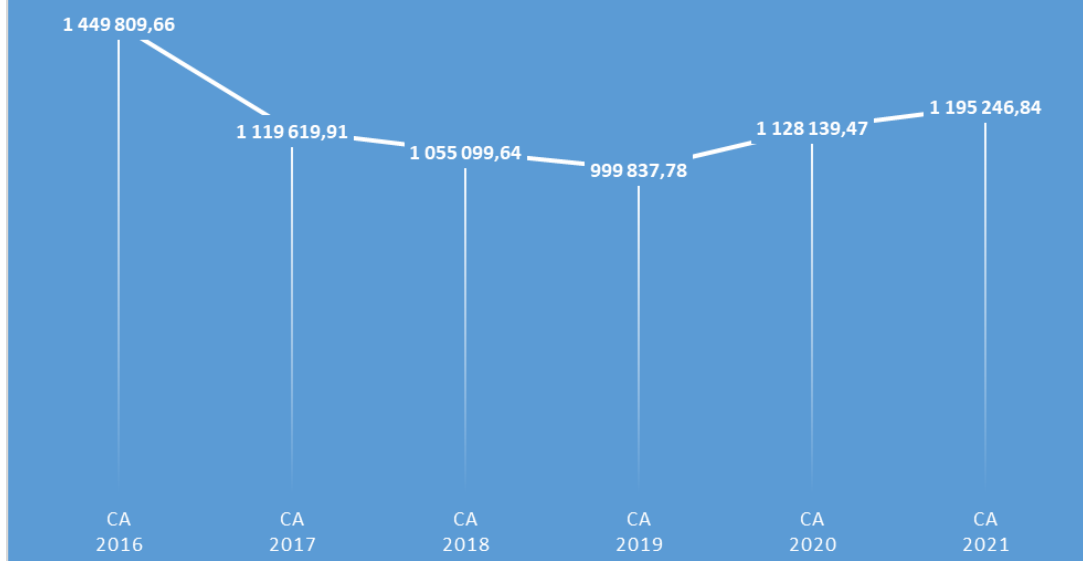
Il peut s'agir soit de l'achat d'un bien mobilier destiné à l'équipement des services (véhicule, ordinateur, gros outillage), soit de la construction d'un équipement immobilier (gymnase, école, crèche) ou de travaux importants, de mise aux normes sur le patrimoine immobilier déjà existant.

Chaque année la municipalité engage des travaux pour mettre en œuvre sa politique afin d'améliorer le cadre de vie de la population. Elle acquiert également du matériel afin d'améliorer l'efficacité du service rendu à nos concitoyens. Les dépenses d'équipement varient en fonction du programme d'investissement décidé chaque année mais également en fonction des moyens financiers. Le tableau ci-dessous retrace leurs évolutions :

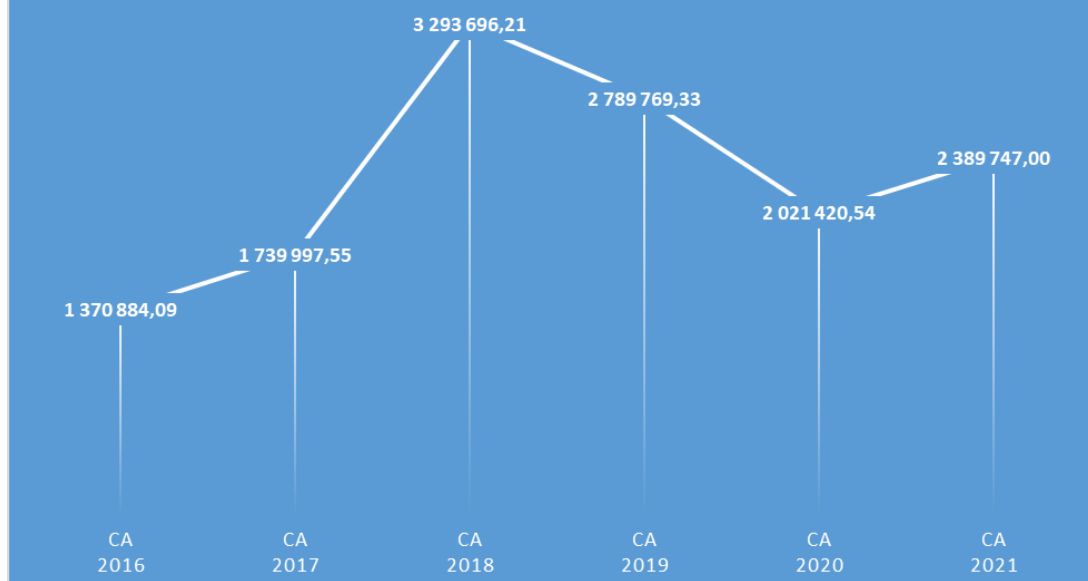
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	TAUX EVOLUTION 2021 / 2020	TAUX EVOLUTION 2021 / 2015
Annuité de la dette	1 449 809,66	1 119 619,91	1 055 099,64	999 837,78	1 128 139,47	1 195 246,84	5,95%	-17,56%
Dépenses d'équipement	1 370 884,09	1 739 997,55	3 293 696,21	2 789 769,33	2 021 420,54	2 389 747,00	18,22%	74,32%
Autres	35 496,57	0,00	102 854,80	152 869,19	92 969,38	429 037,45		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES</b>	<b>2 856 190,32</b>	<b>2 859 617,46</b>	<b>4 451 650,65</b>	<b>3 942 476,30</b>	<b>3 242 529,39</b>	<b>4 014 031,29</b>	<b>23,79%</b>	<b>40,54%</b>
évolution		0,12%	55,67%	-11,44%	-17,75%	23,79%		
évolution moyenne				10,08%				
Opérations patrimoniales	276 385,74	230 753,92	149 649,87	195 965,62	441 143,10	203 725,94	-53,82%	-26,29%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT TOTALES</b>	<b>3 132 576,06</b>	<b>3 090 371,38</b>	<b>4 601 300,52</b>	<b>4 138 441,92</b>	<b>3 683 672,49</b>	<b>4 217 757,23</b>	<b>14,50%</b>	<b>34,64%</b>
évolution		-1,35%	48,89%	-10,06%	-10,99%	14,50%		
évolution moyenne				8,20%				

## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL



### DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



**NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Les dépenses d'équipements de l'exercice 2021 sont les suivantes :

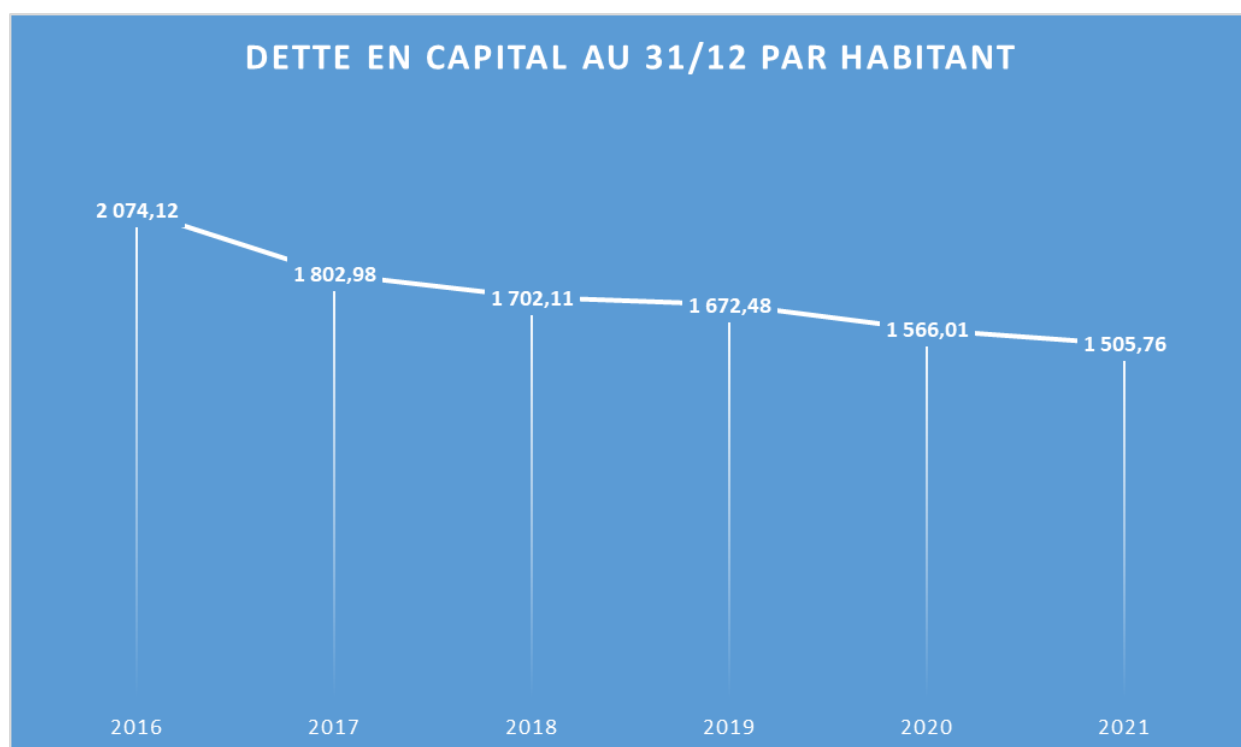
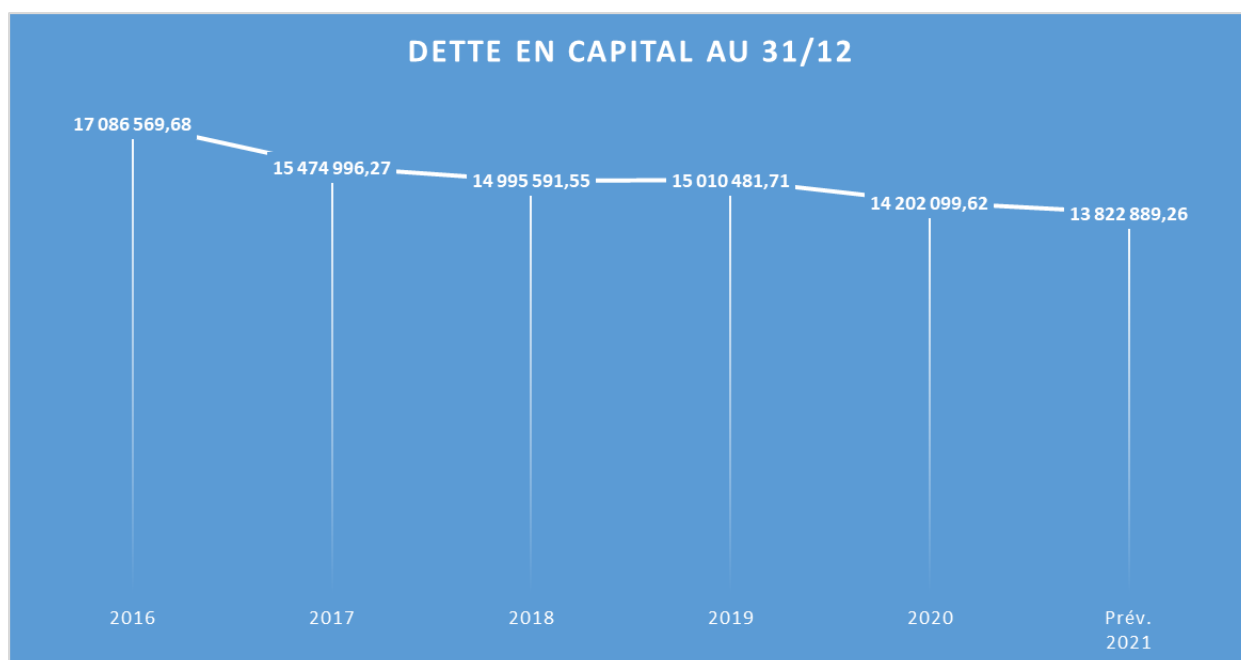
COMPLEXE DU FOOTBALL STADE DU HOLL	1 024 347,66
VOIRIES URBAINES	296 440,68
VOIRIE RURALE	131 056,80
SERVICES TECHNIQUES	123 888,64
ACQUISITION FONCIERE	101 905,23
CENTRE SOCIAL	84 780,87
SECURITE	66 227,80
INFORMATIQUE	47 845,87
MAINTENANCE HYGIENE DES LOCAUX	45 948,61
TENNIS	44 856,00
ECLAIRAGE PUBLIC	41 530,18
ECOLE MATERNELLE ANNE FRANK	32 189,65
CIMETIERE	30 673,20
GCHAT	28 320,88
BASE DE LOISIRS	23 381,83
DECHARGE DU HOLL	21 156,00
MOBILIER URBAIN	18 771,30
ECOLE ELEMENTAIRE RENE CASSIN	18 619,30
HOTEL DE VILLE	18 129,35
RESTAURATION SCOLAIRE	16 942,78
MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DES ERP	16 889,04
ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE	13 708,20
ENVIRONNEMENT	13 197,28
EXTENSIONS RESEAUX ELECTRIFICATION	11 695,89
STADE MULTISPORTS ET D ATHLETISME	11 086,95
SERVICES ADMINISTRATIFS	10 997,22
ECOLE NUMERIQUE	10 733,89
MUSEE	9 600,00
CULTURE	9 404,53
FORET BOUCONNE	9 101,29
SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	7 620,00
MAISON CLAUDE AUGÉ	7 269,60
GENDARMERIE	7 201,92
SKATE PARC	6 470,40
GROUPE SCOLAIRE	6 240,00
LOCAL SDF	6 036,00
COMPLEXE STADE RUGBY	3 324,00
HALLE DES SPORTS et GYMNASÉ	3 276,00
LOCAUX 14 RUE LAFAYETTE	2 940,00
AMENAGEMENT SECTEUR BAULAC	2 265,54
AFFAIRES SCOLAIRES	1 481,62
COLLEGIALE	1 188,00
GITES	1 007,00

## VI - LA DETTE

Il s'agira en particulier d'analyser dans un premier temps la structure et l'évolution de l'encours de dette et des annuités, avant de se consacrer dans un second temps aux opérations de gestion active de la dette et de la trésorerie.

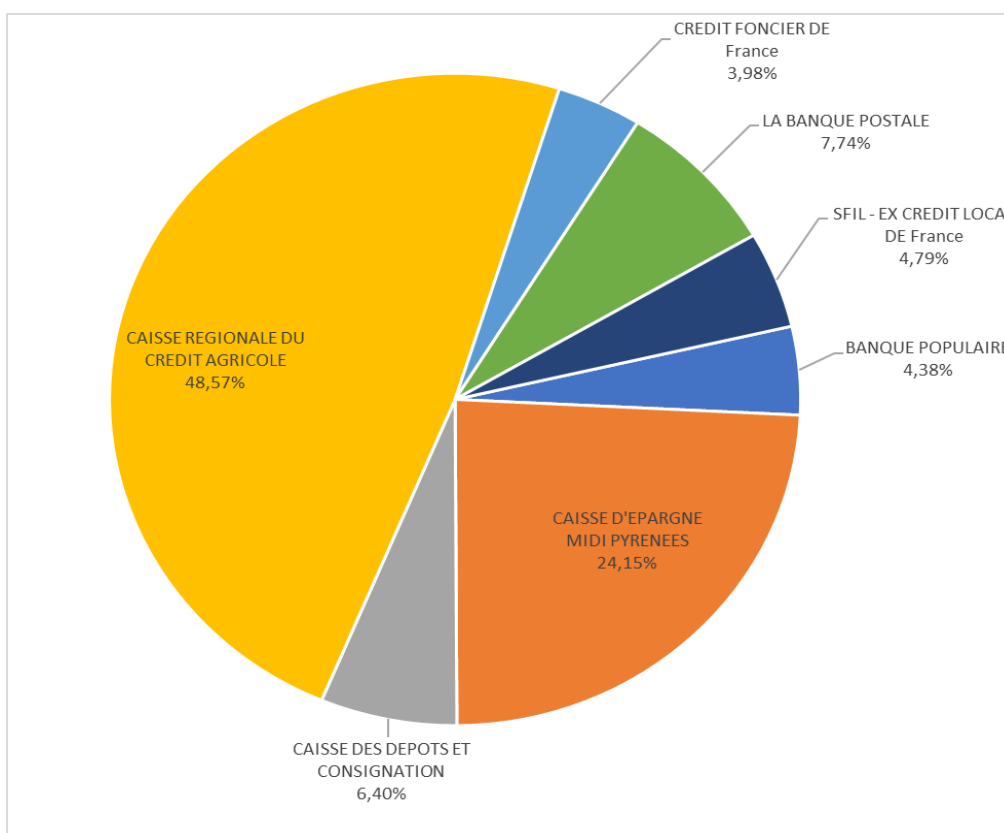
### 6.1 – LE STOCK DE DETTE

Le graphique ci-après permet de montrer l'évolution de l'encours de la dette depuis 2016 :

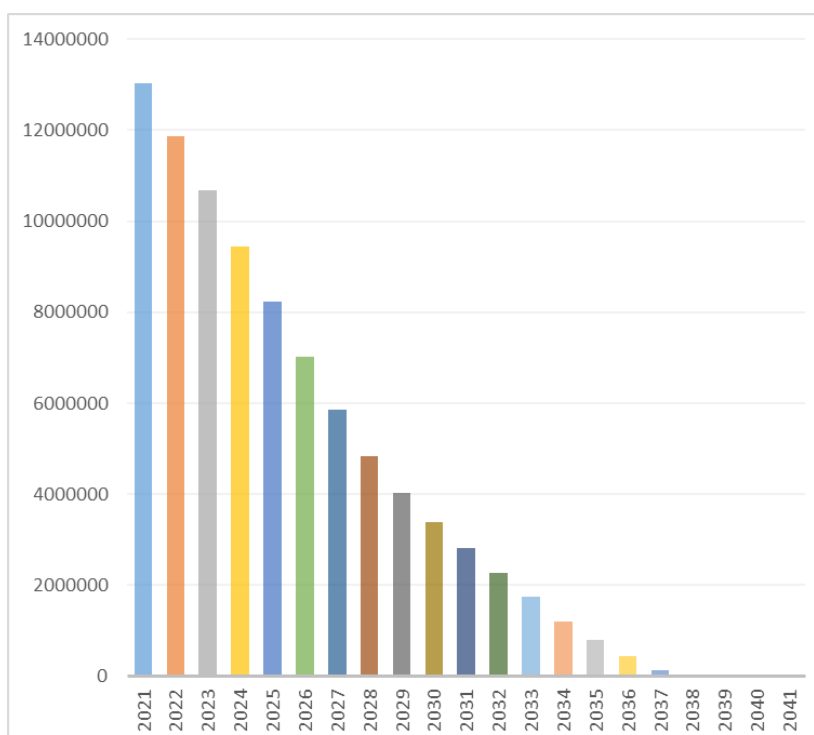


## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### Répartition du capital restant dû de dette par prêteurs au 31/12/2021



Le plan d'extinction de la dette apparaît dans le graphique qui suit. Il permet de prendre connaissance de l'échéance à laquelle la commune aura remboursé le capital restant dû au 31 décembre 2017 à condition de ne pas souscrire de nouveau emprunt.

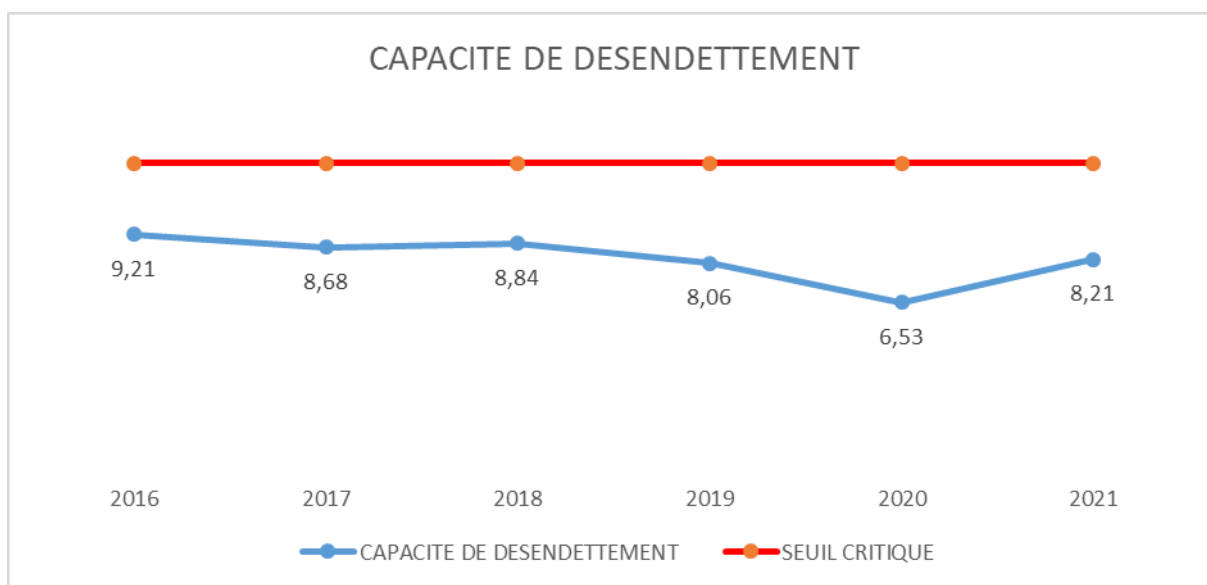


## Capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette rapporté à l'épargne brute - exprimée en nombre d'années est un ratio de mesure de la solvabilité financière. Il permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Plus la collectivité dégage de l'épargne, plus le ratio sera faible, et plus la collectivité pourra poursuivre son désendettement, afin par la suite de financer de futurs investissements.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

La commune était sur les exercices 2014 et 2015 au-delà du seuil critique. L'amélioration de la CAF brute et le désendettement de la commune permettront d'améliorer ce ratio.



## Recensement des expositions

Afin d'aider les collectivités à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une charte de bonne conduite a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 26 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. La dette de la commune de l'Isle Jourdain est parfaitement sécurisée :

Structure / indice sous jacent	Risque Gissler	L'Isle Jourdain au 31/12/2019
1A/2A	Taux non structurés et sans risque	100,0%
1B/2C	Produits à risque faible	0,0%
3A/5C	Produits à risque limité	0,0%
1D/5E	Produits à risque marqué	0,0%
6F	Produits hors Charte (risque élevé)	0,0%

## VII – LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. Ainsi, parallèlement au budget principal qu'elles élaborent, les collectivités peuvent créer des régies afin de suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) relevant de leur compétence. Ces régies ont pour objet d'établir le coût réel d'un service et s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité.

### 7.1 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son service industriel et commercial de la régie de l'eau.

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	258 960,48	013 - Atténuations de charges	106,78
012 - Charges de personnel	412 979,96	70 - Produits services et domaines	1 291 945,47
014 - Atténuations de produits	166 216,00	75 - Autres produits de gestion courante	6 274,49
65 - Autres charges de gestion courante	13 026,52	77 - Produits exceptionnels	1 097,21
66 - Charges financières	18 421,85	042 - Opérations d'ordres entre section	175 209,81
67 - Charges exceptionnels	37 127,78		
68 - Dotations aux provisions	873,00		
042 - Opérations d'ordres entre section	154 471,03		
<b>TOTAL</b>	<b>1 062 076,62</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 474 633,76</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>412 557,14</b>	
<b>RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>202 444,61</b>	
<b>RESULTAT A REPORTER</b>		<b>615 001,75</b>	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	109 270,93	10 - Dotations fonds divers et réserves	50 000,00
16 - Emprunts	78 007,42	13 - Subventions d'investissement	23 690,27
040 - Opérations d'ordres entre section	175 209,81	040 - Opérations d'ordres entre section	154 471,03
041 - Opérations patrimoniales	1 530,00	041 - Opérations patrimoniales	1 530,00
<b>TOTAL</b>	<b>364 018,16</b>	<b>TOTAL</b>	<b>229 691,30</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-134 326,86</b>	
<b>RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>95 662,16</b>	
<b>RESULTAT A REPORTER</b>		<b>-38 664,70</b>	

## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### 7.2 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son service industriel et commercial de la régie de l'assainissement.

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	229 713,93	70 - Produits services et domaines	793 543,06
012 - Charges de personnel	208 921,00	74 - Dotations subventions participations	18 637,00
014 - Atténuations de produits	100 000,00		
65 - Autres charges de gestion courante	9 044,09		
66 - Charges financières	53 086,26		
67 - Charges exceptionnels	31 146,67	77 - Produits exceptionnels	6 919,89
68 - Dotations aux provisions	877,00		
042 - Opérations d'ordres entre section	124 972,80		
<b>TOTAL</b>	<b>757 761,75</b>	<b>TOTAL</b>	<b>819 099,95</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>61 338,20</b>	
<b>RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>458 740,21</b>	
<b>RESULTAT A REPORTER</b>		<b>520 078,41</b>	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	78 564,07		
16 - Emprunts	68 710,81		
		040 - Opérations d'ordres entre section	124 972,80
041 - Opérations patrimoniales	495,00	041 - Opérations patrimoniales	495,00
<b>TOTAL</b>	<b>147 769,88</b>	<b>TOTAL</b>	<b>125 467,80</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-22 302,08</b>	
<b>RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>288 964,13</b>	
<b>RESULTAT A REPORTER</b>		<b>266 662,05</b>	



## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### 7.3 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son service industriel et commercial de la régie des Pompes Funèbres Municipales.

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	202,95	70 - Produits services et domaines	8 800,37
65 - Autres charges de gestion courante	975,11		
66 - Charges financières	601,41		
042 - Opérations d'ordres entre section	6 340,01		
<b>TOTAL</b>	<b>8 119,48</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 800,37</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>680,89</b>	
<b>RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>25 549,68</b>	
<b>RESULTAT A REPORTER</b>		<b>26 230,57</b>	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	5 535,09		
16 - Emprunts	1 574,35	040 - Opérations d'ordres entre section	6 340,01
<b>TOTAL</b>	<b>7 109,44</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 340,01</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-769,43</b>	
<b>RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>20 341,83</b>	
<b>RESULTAT A REPORTER</b>		<b>19 572,40</b>	

### 7.4 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son service industriel et commercial de la régie des Panneaux Photovoltaïques de la salle polyvalente.

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	4 889,18	70 - Produits services et domaines	30 500,33
66 - Charges financières	3 340,65	75 - Autres produits de gestion courante	0,54
042 - Opérations d'ordres entre section	14 213,00	042 - Opérations d'ordres entre section	1 333,33
<b>TOTAL</b>	<b>22 442,83</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 834,20</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>9 391,37</b>	
<b>RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>131 011,39</b>	
<b>RESULTAT A REPORTER</b>		<b>140 402,76</b>	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	8 403,94	16 - Emprunts	
040 - Opérations d'ordres entre section	1 333,33	040 - Opérations d'ordres entre section	14 213,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 737,27</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 213,00</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>4 475,73</b>	
<b>RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>38 772,49</b>	
<b>RESULTAT A REPORTER</b>		<b>43 248,22</b>	